

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclamés . . . . . 30  
Faits divers, . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refusé la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Septembre 1876.

## DÉPOPULATION DE LA FRANCE.

Depuis quelque temps, les journaux sont remplis de détails statistiques sur les déplorables progrès de la dépopulation en France.

Voici le tableau de nos départements, classés d'après les résultats de la statistique de 1873 :

**En excédant de naissances :**  
Ain, Aisne, Allier, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Cher, Corrèze, Corse, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loir-et-Lot, Lozère, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin (Belfort), Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges.

Les plus forts excédants de cette série appartiennent aux départements pauvres, et, par exemple, à ceux de la Bretagne.

**En excédants de décès :**  
Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Aube, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Gers, Hérault, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Marne, Orne, Rhône, Sarthe, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Var et Yonne. Sauf la Manche, qui n'a qu'un très-faible excédant de naissances, tous les départements de la riche Normandie se trouvent en diminution de population.

Ces chiffres sont faciles à résumer : dimi-

nution du nombre des mariages, diminution du nombre des naissances, augmentation du nombre des décès, augmentation du nombre des morts-nés, augmentation du nombre des enfants naturels, voilà le triste bilan de l'année 1873 par comparaison avec l'année 1872. Heureux serons-nous si les années 1874 et 1875 ne nous présentent pas encore de plus fâcheux résultats !

En définitive, la guerre qui nous a arraché l'Alsace-Lorraine a diminué en outre de 550,000 le nombre des habitants du reste de la France. Ainsi, le nombre des hommes s'accroît rapidement partout, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Italie, et il est stationnaire en France. Si cette situation se prolonge ou s'aggrave, il faut dire adieu à toute espérance de future grandeur. D'après le recensement de 1871, l'Allemagne y compris l'Alsace-Lorraine, comptait 41,009,999 âmes ; d'après le dernier dénombrement fait en décembre 1875, elle a aujourd'hui 42,757,812 habitants ; la population s'est accrue pendant ces quatre années de 1,747,000 âmes environ ; c'est un gain de 435,000 âmes par année.

Qu'est devenue la France dans cet intervalle ? Le recensement de 1872 nous attribuait une population de 36,102,924 habitants ; c'était à peu près cinq millions de moins qu'en Angleterre.

Cet écart s'est-il accru, depuis lors, ou bien a-t-il diminué ? C'est une vérité pénible à dire : il s'est considérablement accru. On n'a point encore fait de nouveau dénombrement depuis celui de 1872, mais on a les statistiques des naissances et des décès pendant l'année 1872 et l'année 1873 ; on peut en induire ce qui s'est passé dans les années suivantes : certainement, à l'heure actuelle, la France n'a pas plus de 36 millions 1/2 d'habitants, soit 6 millions 250,000 de moins que l'Allemagne.

De l'autre côté des Vosges, la population s'accroît régulièrement de plus de 400,000 âmes par année ; de ce côté-ci, on regarde comme considérable un accroissement annuel de 400,000 âmes.

Si, pendant la prochaine période décen-

nale, comme tout porte à le croire, le mouvement de la population en France et en Allemagne se poursuit dans le même sens et avec la même vitesse, en 1886, l'Allemagne aura une population de 47 millions d'habitants environ et la France devra s'estimer heureuse si, sur un territoire merveilleusement riche, elle en compte alors 37 millions 1/2.

Ces chiffres ont-ils besoin de commentaires ? Est-il nécessaire de beaucoup de mots et de raisonnements pour faire comprendre à nos lecteurs l'intérêt patriotique de cette triple question ?

Cette dernière réflexion est du *Journal des Débats*, auquel j'emprunte les chiffres qui précèdent.

Notez bien que c'est surtout depuis l'influence morale politique et sociale exercée en France par les doctrines et les institutions révolutionnaires, que le ralentissement de la population s'est produit.

Le moraliste, l'économiste et l'homme d'Etat doivent se rendre compte, en dehors de toute préoccupation de l'esprit de parti, des véritables causes d'une dépopulation qui, dans un bref délai, menace de nous rayer du rang des grandes nations.

La statistique constate qu'à Paris, sur 400,000 ouvriers, il y en a 200,000 qui vivent en concubinage. Il résulte de cette vie immorale une diminution dans le nombre des enfants ; et les enfants qui naissent, que deviennent-ils ? Les pétroleurs et les assassins d'otages en 1871.

La *Revue des Deux-Mondes*, un jour, dans un accès de franchise, a déclaré que la Révolution avait fait banqueroute de toutes ses promesses. Le Code civil, il faudra bien finir par ouvrir les yeux, n'a pas peu contribué à cette dépopulation de la France en détruisant l'autorité du père de famille, et, par cela même, la famille elle-même, en multipliant la petite propriété qui oblige le paysan à restreindre systématiquement le nombre de ses enfants ; tandis qu'avant 1789, les familles les plus nombreuses étaient celles des campagnes. Celles-ci étant de plus en plus désertées pour l'industrie des villes,

nous voyons se produire cette population corrompue par l'atelier, d'une constitution si rachitique qu'il a fallu, d'année en année, abaisser la taille pour le recrutement.

## Chronique générale.

Une circulaire de M. de Marcère aux préfets leur prescrit de prendre des arrêtés pour convoquer les électeurs municipaux dans toutes les communes où le conseil ne serait pas au complet. Le but est de permettre aux conseils ainsi complétés de procéder, selon les dispositions de la nouvelle loi municipale, à la nomination du maire de la commune partout ailleurs que dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, où l'on sait que la nomination du maire est réservée au gouvernement.

L'épreuve va donc être faite de la loi nouvelle, et l'on ne tardera pas à la pouvoir juger par ses fruits. Il est vrai que cette expérience offre moins d'intérêt, étant limitée aux communes les moins considérables par le chiffre de leur population ; cependant, il n'est pas douteux que, dans ces limites, on pourra voir se manifester les sentiments dont sont animés les conseils, et il n'est pas douteux non plus que, dans la plupart des cas, c'est la politique qui décidera de leur choix. C'est là, est-il besoin de le dire, une chose fâcheuse, car les intérêts municipaux n'ont certes rien à gagner dans cette transformation des conseils en autant de clubs ; mais la République nous a dotés de ce bienfait, entre autres. Pour mériter d'être appelée le régime qui nous divise le moins, ne convenait-il pas qu'elle portât la division jusque dans le dernier hameau en y portant les revendications de l'impunité et du socialisme ?

Néanmoins, et précisément parce que les conseils municipaux sont appelés, sous la conduite du maire, à prendre en plus d'une circonstance des résolutions très-graves, il

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE SIGNE DE CAÏN.

(Suite et fin.)

Il y avait trois ans déjà que je subissais ce dur apprentissage, et mon espoir d'entendre parler de l'usine Francmartel ne se réalisait pas.

Un jour, cependant, le facteur s'arrêta devant la boutique ; comme j'occupais l'étal le plus rapproché de la porte, il me tendit une lettre pour la porter au patron.

Je tremblais d'émotion en la lui remettant : j'aperçus le timbre de notre ville et reconnus l'écriture de mon frère !

J'étais demeuré immobile devant mon maître attendant qu'il ouvrait l'enveloppe de la lettre ; les yeux fixés sur le papier qu'il déployait, j'aurais voulu deviner le contenu, j'attendais... je ne sais pas, mais ce n'était certainement pas le coup de patte qui m'arriva pour me punir de mon indiscrétion et me rendre au sentiment de ma condition

» — Que fais-tu là, animal ? va à ton ouvrage.

» Et moins affligé de la bourrade que de mon ignorance touchant ce que disait cette lettre, je retournai à mon étal.

» Six mois encore se passèrent ; puis, ce ne fut pas une lettre, mais Adrien lui-même qu'on annonça chez les frères Chevalier.

» J'entendis sa voix, je le vis traverser l'atelier ; j'allais m'élançer vers lui, quand je m'arrêtai frappé de stupeur à la vue du crêpe noir cousu à son chapeau. Il passa sans m'avoir remarqué.

» Moi, réfugié près de la forge, pour ne pas laisser voir aux compagnons les larmes que je sentais couler de mon visage, je me demandais avec épouvante de qui mon frère portait le deuil.

» Si, à son départ, Adrien eût de nouveau passé par l'atelier, je ne l'aurais certainement pas laissé sortir sans m'être fait reconnaître et sans l'avoir interrogé ; mais notre patron revint seul : mon frère était sorti par une autre porte.

» Ce jour fut le dernier où j'eus à souffrir chez les frères Chevalier. L'anxiété dans laquelle m'avait plongé l'aspect de ce crêpe noir, l'idée fixe qu'Adrien portait le deuil de notre père, m'inspirèrent subitement la résolution d'aller savoir s'il était mort sans m'avoir pardonné.

» Et, le soir même, sans avoir pris congé de qui que ce fût, je cheminais sur la route, n'ayant pour ressource que quelque argent dû à la générosité de

l'aveugle, de qui j'étais devenu le chien favori.

» Il ne m'avait fallu autrefois que trois jours pour arriver de l'usine Francmartel à la maison Chevalier ; mais alors ma bourse était assez bien garnie pour me permettre un voyage rapide.

» Au retour il n'en pouvait être de même, et c'était à pied que je devais essayer de regagner ma ville natale.

» Comme le compagnon du tour de France, qu'on voit, chemin faisant, venir ça et là louer ses bras afin de satisfaire aux dépenses de la route, j'allais de village en village offrir mes services, soit au charron, soit au maréchal-ferrant de l'endroit. Ainsi, travaillant un jour et voyageant le lendemain, j'arrivai au terme de mon pèlerinage.

» Ma première visite fut pour le cimetière. Je crus sentir mon cœur se briser en approchant de notre tombeau de famille.

» Le sang qui me monta au cerveau rendait ma vue si troublée quand j'aperçus une épitaphe récente, que, près de détailler, je fus assez longtemps avant de pouvoir lire le nom gravé sur la pierre.

» Ce nom, c'était celui d'une sœur aînée de ma mère que je n'avais pas connue, car elle n'était venue habiter chez nous que depuis mon départ.

» Que la défunte me pardonne le sentiment de bien-être que j'éprouvai quand j'eus acquis la certitude que je n'avais pas à pleurer la mort de mon père !

» En témoignage de cette station au cimetière, j'écrivis au crayon sur le bord de la pierre tombale la date de mon passage et mon nom ; puis je me demandais si je n'avais pas assez souffert pour être en droit d'aller réclamer mon pardon.

» Ma conscience me répondit non, et je repris le chemin de l'exil.

» Il me conduisit hors la frontière. J'y subis toutes les misères qui attendent à l'étranger le pauvre qui s'expatrie ; cependant, j'y serais encore ; mais la guerre fut déclarée.

» Je pensai à mon pays envahi, à ma ville assiégée, au péril dont mes parents étaient menacés, et, bravant cent fois la mort pour franchir les lignes ennemies, j'ai pu enfin parvenir jusqu'ici.

Maurice s'arrêta. La Marielle, qui, tout en écoutant, prêtait l'oreille au dehors, avait mis le doigt sur sa bouche pour l'inviter au silence : le premier obus, signal du bombardement, venait d'éclater. Et Pierrot, que le sinistre bruit avait enfin réveillé, achevait de graver l'escalier.

— Au revoir grand-mère, cria-t-il en heurtant à la porte, les camarades viennent me chercher et le blessé d'hier soir a disparu ; que Dieu vous garde et permette que je le rencontre, car on assure que c'est un espion !

Il dit et s'éloigna.

Ces mots : un espion ! ne firent pas pâlir Mau-

importe que ces intérêts soient énergiquement défendus par tous les moyens que la loi nous laisse. Nous avons à peine besoin, par suite, de recommander aux conservateurs la participation aux votes qui vont faire élire de nouveaux conseillers municipaux, et surtout à celui d'où doit sortir l'élection du maire! Pas d'abstention, même dans les conseils où malheureusement les conservateurs sont en minorité: car, là encore, leur action énergique, si elle se produit avec décision et énergie, peut empêcher beaucoup de mal. Ailleurs, le succès peut ne tenir qu'à une voix, et celui-là serait véritablement coupable qui, pouvant les sauver par son intervention, compromettrait, par son indolence, tant de graves intérêts.

Nous lisons dans le *Moniteur*:

Le maréchal de Mac-Mahon a rapporté la meilleure impression de son séjour au camp de Châlons, où il a apprécié surtout la belle attitude de certains corps de troupes.

On prête au maréchal l'intention de féliciter, par un ordre du jour, les troupes qui ont manœuvré sous ses yeux.

Une nouvelle, donnée par l'*Europe diplomatique* et reproduite par le *Moniteur universel*, annonce que M. le maréchal de Mac-Mahon vient d'appeler M. le comte de Chaudordy à l'ambassade de Constantinople.

M. de Chaudordy serait remplacé à Madrid par M. de Bourgoing.

Certains journaux assurent que le gouvernement a l'intention de convoquer, dans les premiers jours d'octobre, les électeurs de tous les collèges vacants, pour nommer leurs députés.

Le *Journal des Débats* publie la note suivante:

« On se préoccupe vivement depuis quelques jours, dans le monde financier et le monde des affaires, du bruit répandu de nouveau à la Bourse, que M. le ministre des finances se proposerait de procéder prochainement à la conversion.

« Cette nouvelle ne repose sur aucun fondement. Elle n'est pas plus exacte aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a deux mois. »

Le général Berthaut se dispose à aller faire un voyage militaire dans la Meuse et à inspecter les fortifications de Verdun. On ne sait encore s'il accompagnera le maréchal à Lyon et à Besançon ou s'il déléguera à cet effet le général Gresley, major-général.

L'*Ordre et la Liberté* de Caen rappelle les états de service du citoyen Richard, maire

de Nyons par la grâce toute-puissante de M. de Marcère:

M. Richard a été condamné:

1° A 500 fr. d'amende pour avoir assisté, étant maire, à une réunion publique non autorisée;

2° A l'amende et à la prison pour avoir insulté M. le maire de Pilles dans l'exercice de ses fonctions;

3° A quinze jours de suspension, par le tribunal civil de Nyons (10 janvier 1867), pour avoir, comme avoué, entravé la liberté de surenchère;

Enfin, il a été révoqué, pour avoir affiché dans la salle des délibérations du conseil municipal une carte de France, en marge de laquelle figuraient les noms de nos généraux avec les épithètes de traîtres et de lâches.

Voilà certainement un des maires de M. de Marcère les plus méritants.

L'*Agence russe de correspondance* publie, dans son numéro du 28 août, qui nous arrive aujourd'hui, un exposé de la question d'Orient, dont le ton général, sous une forme modérée, est assez belliqueux.

La feuille officieuse, ne voyant dans la question serbe qu'un détail, déclare que l'Europe doit faire quelque chose d'efficace pour les populations chrétiennes de l'empire ottoman. Il faut, dit-elle, maintenir le *statu quo* territorial de la Turquie, mais aussi donner satisfaction aux griefs légitimes de ces populations par une *réorganisation radicale, politique et administrative*.

Cela veut dire qu'il ne faut laisser au sultan qu'une souveraineté nominale sur ses provinces européennes. Si la Russie est ferme dans cette idée, les négociations pour la paix devront donner la guerre.

## Etranger.

### ORIENT.

Le docteur Leidesdorf est sur le point de quitter Constantinople. Il a déclaré que la maladie du sultan était incurable. C'est l'atouisme chronique, un mal contre lequel la science est impuissante. Le jour où ce médecin spécialiste s'est prononcé, le grand vizir a réuni en conseil privé les principaux ministres. La déposition du sultan Mourad a été décidée. Il paraît cependant que les difficultés viennent du prince héritier, qui ne veut pas monter sur le trône avant qu'on n'ait épuisé auprès de son malheureux frère tous les moyens possibles de guérison. C'est ce qui semble retarder le changement de règne.

La *Gazette d'Augsbourg* publiait le 25 un article important dont nous détachons le passage suivant:

« Ce que l'on désire et ce que l'on espère à Saint-Petersbourg, c'est que la médiation fasse naître la guerre. On sait qu'il n'y a

que deux éventualités possibles. Ou bien, hypothèse invraisemblable, la Porte acceptera les conditions qui lui sont imposées, et alors une révolution éclatera à Constantinople; de la révolution surgira une intervention des puissances, et de l'intervention la guerre; ou bien, hypothèse plus vraisemblable, la Porte déclinera les concessions demandées, et alors la Russie invoquera les arrangements de Reichstadt, aux termes desquels la Serbie, même dans le cas où elle succomberait, ne doit pas perdre une seule bribe de son indépendance, et il faudra contraindre la Turquie à accepter les conditions de paix.

« Or, comment l'y contraindre sans faire la guerre? C'est pour cela que toutes les tentatives faites par la Russie en vue de déterminer une puissance à prendre pour elle l'initiative qu'elle n'aurait pu prendre elle-même sans éveiller des soupçons sont demeurées sans effet. On s'était adressé à Paris, mais le duc Decazes déclina cette initiative.

« On s'adressa ensuite à l'Italie, qu'on aurait le plus volontiers chargée de prendre l'initiative de la médiation, parce que c'est la puissance la moins intéressée, et le prince Humbert avait déjà été gagné à cette cause lors de son voyage à Saint-Petersbourg et avait agi réellement dans ce sens dans les dépêches envoyées par lui à Rome; mais le cabinet de Vienne, qui, du reste, n'aurait pas vu avec plaisir l'Italie jouer un rôle influent dans les affaires d'Orient, ouvrit aussi les yeux à la diplomatie italienne. On déclara alors de tous les côtés que la médiation ne pourrait avoir lieu que lorsque la Serbie l'aurait elle-même sollicitée.

« Il ne resta donc à la Russie autre chose à faire que de conseiller à la Serbie de provoquer elle-même la médiation à deux tranchants, tant désirée par le cabinet de Saint-Petersbourg, médiation dont les conséquences, qui ne seront rien moins que favorables à la paix, se manifesteront bientôt, et dont l'initiative ne doit pas être accueillie avec moins de méfiance que si elle émanait de la Russie elle-même. La Russie a obtenu pour le moment ce qu'elle voulait, c'est-à-dire une nouvelle campagne diplomatique, dont elle n'attend ni plus ni moins que la possibilité d'intervenir directement en Orient, au lieu de se borner à appuyer secrètement la Serbie. La Russie sera-t-elle avec ou contre l'Autriche? Telle sera bientôt la question la plus brûlante! »

La *Gazette (russe) de Saint-Petersbourg* donne comme parfaitement sûr le fait suivant:

« On nous communique, dit-elle, un fait épouvantable. Le commandant de Zaitchar, Alepacha, vient d'ordonner l'égorgeage de 257 blessés, abandonnés à l'hôpital par les Serbes lors de leur retraite sur Alexinatz. Les parents et connaissances des malheureux blessés, émus des bruits effrayants qui circulaient sur le sort qui leur était réservé, tentèrent tous les efforts pour attendrir leurs bourreaux, ce fut en vain. Des personnes passant auprès de l'hôpital purent entendre

les cris déchirants que poussaient les victimes que l'on égorgeait. Une fois le massacre terminé, le commandant turc se borna à déclarer qu'il n'avait rien su de ce qui s'était passé et a feint le plus profond étonnement. » La vérité est que, lorsque le major Tcherkess lui demanda les dispositions à prendre à l'égard des blessés abandonnés par les Serbes, il répondit qu'il n'en avait que faire. Cela équivalait pour le commandant à un ordre d'exécution, du moins ce dernier le comprit-il ainsi. Il prit ses mesures en conséquence. Alors commença l'indigne besogne. Les féroces bandits introduisirent dans l'hôpital, et, passant d'un lit à l'autre, ils achevèrent à coups de yatagan tous les malheureux blessés qui gisaient sans défense dans leurs lits. Ce ne fut que le lendemain que les corps des martyrs furent levés de l'hôpital et jetés dans les fossés environnants, comme des chiens. Non! jamais cette atrocité, perpétrée de sang-froid, ne dépasse toutes les autres!

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Il est certain aujourd'hui que le Conseil municipal délivrera gratuitement les fournetures classiques aux élèves de l'école maternelle et de l'école laïque de filles.

Voici la note officielle que nous communiquons la Mairie, et qui confirme cette nouvelle:

MAIRIE DE SAUMUR.

Le Conseil municipal de Saumur, par sa délibération du 18 août dernier, confirmée par celle du 1<sup>er</sup> septembre, a décidé que toutes les fournitures nécessaires aux élèves de l'école maternelle et de l'école laïque de jeunes filles, leur seraient délivrées gratuitement à partir de la rentrée prochaine.

Pour des conseillers qui se disent libéraux, cette mesure n'est pas libérale et encore moins habile. Tant pis pour nos conseillers plaignons-les d'avoir pris cette mesure.

Hier matin, vers dix heures 1/2, un résident d'Angers, nommé Chauffeteau, est tombé, dans les environs du Plessis, d'un wagon faisant partie d'un train qui se dirigeait sur Tours. Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe. On l'a transporté immédiatement à l'hospice de Tours.

On nous écrit de Richelieu:

Un déplorable accident est arrivé dans la soirée de mardi, au village de Naneré, commune de Marigny-Marmande, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon.

Pendant que le sieur Hyver, fermier de M. Beaussé, était occupé à labourer près du bourg de Marigny, son fils, âgé de neuf ans, rentra à la maison avec ses bestiaux qui n'avaient pas gardé. Il y trouva sa sœur, âgée de 14 ans, qui sortit bientôt pour aller chercher du bois.

Pendant son absence arriva le jeune Beaussé qui venait jouer avec son camarade.

L'un des enfants, le jeune Hyver, avait

rice.

— Le crois-tu? demanda-t-il à la Marielle.

— Non, devant Dieu, répondit-elle.

— Merci! fit le frère d'Adrien.

Avant qu'elle eût pu s'opposer à son départ, il disparut.

### VII. — ÉPILOGUE.

Depuis une heure, l'artillerie de l'ennemi faisait rage contre la brave petite ville assiégée. Excepté les impotents, les vieillards trop faibles pour prendre part à l'action et les enfants en bas âge, chacun avait un poste assigné ou choisi dans l'intérêt de la défense commune.

Tous ceux qui ne s'étaient pas portés aux remparts ou au secours des bâtiments incendiés se trouvaient, soit comme infirmiers, soit comme blessés, aux ambulances improvisées dans les divers quartiers.

Adrien Francmartel, commandant un bataillon d'ouvriers, gardait une porte du mur d'enceinte particulièrement menacée.

Son père, élu premier magistrat de la ville, accomplissait des prodiges d'activité; il semblait se multiplier, car on le rencontrait partout où il y avait un courage abattu à relever, ou à donner un exemple de dévouement.

Cependant, épuisé par l'état de surexcitation dans lequel l'avait maintenu durant plusieurs jours

et plusieurs nuits l'obligation de présider le conseil municipal en permanence et de pourvoir aux services publics, il fut pris d'une telle faiblesse au moment où il revenait de la grande infirmerie à la maison de ville, qu'il lui fallut s'arrêter en chemin et chercher un point d'appui sur une borne de la rue pour ne pas défaillir complètement.

Cette rue, ainsi que celles qui n'aboutissaient pas en ligne directe au théâtre de la lutte, était déserte; Georges Francmartel s'en applaudit; il se fit reprocher comme un manque de patriotisme d'avoir donné dans un pareil jour le spectacle de son évanouissement.

Près de la borne où il venait de s'accouder, il y avait un banc de pierre; sentant que ses genoux fléchissaient, il s'y laissa tomber en se disant:

— Dieu soit loué! ma fin n'arrêtera l'élan de personne, elle n'a pas de témoin.

Il se trompait; quelqu'un qui se rendait à l'usine Francmartel par les rues les moins fréquentées et qui évitait les rencontres comme s'il eût craint d'être reconnu, l'avait aperçu de loin; aussitôt, changeant de direction, il se mit à le suivre à distance, prêt à se dissimuler dans l'embrasure d'une porte si Georges Francmartel eût retourné sur ses pas.

Il vit le courageux citoyen, brisé de fatigue, s'arrêter, fléchir et tomber sur le banc de pierre; alors, obliquant qu'il s'était promis de ne pas se

laisser reconnaître avant d'avoir suffisamment expié son crime, il s'élança vers le malheureux maintenant évanoui, en s'écriant:

— Au secours! Sauvez mon père!

Puis, agenouillé sur le pavé et penché vers son père, Maurice s'efforçait de le rappeler à la vie, qui déjà semblait l'avoir abandonné.

Le frère d'Adrien n'avait pas en vain appelé au secours: de jeunes défenseurs de la ville, improvisés soldats, qui conduisaient aux remparts un fourgon de munitions de guerre, entendirent les cris de désespoir.

Quelques-uns se détachèrent de l'escorte et coururent jusqu'au banc de pierre.

A la vue du maire évanoui, chacun des assistants, saisi de la même émotion, eut la même pensée: « Il y a des médecins à l'hôtel de ville, il faut l'y transporter. »

Les plus robustes se disposèrent à soulever Georges Francmartel, qui commençait à donner signe de vie; Maurice allait réclamer sa place dans le transport du précieux fardeau, quand, reconnu par le petit-fils de la Marielle, qui avait fait partie de l'escorte du fourgon, il dut s'enfuir devant cette terrible accusation:

« Le voilà, l'espion! »

Son père rouvrait les yeux!

Maurice n'aurait eu le temps ni d'expliquer son intrusion dans la ville, ni de se justifier; il dut

donc s'éloigner à grands pas.

Où allait-il?... Certainement à l'aventure.

Le hasard, ou plutôt une volonté providentielle le conduisit vers cette porte du mur d'enceinte défendue par Adrien et ses courageux compagnons.

De l'autre côté de la ville, le feu avait cessé; l'ennemi, découragé et inquiet par l'approche de l'armée de secours, levait enfin le siège; mais, avant de se retirer, il redoublait d'efforts pour s'emparer de la position occupée par le frère de Maurice; une brèche était ouverte, Adrien le chât pour tenter une suprême sortie, qui fut suivie de la fuite des assaillants.

Pendant ce mouvement, Maurice avait rejoint son frère, et, placé à deux pas devant lui, il se précipita à l'ennemi, quand l'un des volontaires, habituellement retourné vers le chef des volontaires, fut le dernier coup de fusil qui atteignit Maurice au front.

Quelques heures plus tard, quand Georges Francmartel, remis de sa syncope, et son fils, vinrent visiter les blessés de l'ambulance de la ville, Maurice avait été porté, ils hésitèrent à le reconnaître, mais celui-ci ne craignait plus de se nommer; sa blessure reçue par dévouement fraternel avait fait le signe de Cain.

(Magasin pittoresque.)

pris un fusil chargé que son père avait laissé appuyé à la tête d'un lit, son camarade Beaussé voulut s'en saisir. De là une lutte dans laquelle l'arme partit et frappa à bout portant et en pleine figure Hyver, qui tomba foudroyé.

Les parents, aussitôt avertis, arrivèrent et trouvèrent leur enfant dans un état affreux; le côté droit de la tête avait été enlevé et le côté gauche de la cervelle, le sang ruisselait de toute part. C'était un spectacle navrant.

Quant au jeune Beaussé, il était au désespoir d'avoir été la cause involontaire de la mort de son ami.

On a annoncé que la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans avait décidé qu'à partir du mois de novembre prochain, tous les compartiments de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes seraient chauffés pour les trains dont le trajet durerait plus d'une heure. Le fait est heureusement vrai.

C'est par la vapeur et au moyen de bouillottes que ce chauffage se fera.

Suivant l'importance des gares, il y aura une chaudière à vapeur de 21 mètres carrés de surface de chauffe pour les grandes, de 14 mètres carrés pour les moyennes, et de 8 mètres pour les petites.

Chacune de ces chaudières aura un appareil distributeur placé à côté d'elle, si bien qu'aussitôt l'arrivée du train, le tricycle apportera les 20 bouillottes pleines qui seront immédiatement réchauffées par la vapeur, à l'aide de 20 robinets que porte l'appareil.

Le tricycle a une articulation qui permet, de la position verticale où se trouvent les bouillottes lorsqu'on les réchauffe, de les placer de suite dans une position inclinée, afin d'avoir plus de facilité pour les placer dans les wagons et les retirer avec une grande rapidité.

Nous empruntons au procès-verbal des séances du Conseil général les décisions pouvant intéresser notre arrondissement.

#### CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

PRÉSIDENCE DE M. DE CIVRAC.

M. Gigot donne lecture du tableau des quatre contributions directes et fait connaître le compte d'emploi des fonds de nos valeurs des secours pour pertes. Sur sa proposition, le Conseil maintient l'évaluation de la journée de travail et la cote personnelle pour le département.

M. le marquis d'Andigné, rapporteur, fait connaître la proposition de M. le préfet d'accorder une somme de 4,000 fr. pour venir en aide aux communes qui ne pourraient secourir les familles de leurs réservistes indigents. M. le ministre de l'intérieur déclare que l'Etat veut rester étranger à toute indemnité; il peut y avoir là une question de principe qu'il faut examiner pour l'avenir.

M. de Soland pense qu'il ne faut examiner que la question d'humanité, mais qu'il ne faut pas engager la question de principe; il s'agit d'un impôt, et si des subventions doivent être accordées, elles concernent l'Etat.

M. le comte de Maillé pense, lui aussi, que ce n'est pas là une question départementale.

M. Max Richard pense que les communes sont seules en situation d'apprécier les besoins de leurs indigents.

M. Guibourg pense qu'on ne peut éviter la question de principe si on ne vote une allocation quelconque; le principe véritable est que le service militaire est dû sans indemnité. Les jeunes gens qui partent pour cinq ans laissent souvent leur famille dans une situation plus pénible que les réservistes de 28 jours.

Il est impossible que dans le département de Maine-et-Loire les particuliers et les communes soient impuissants à subvenir aux besoins des familles des réservistes. Si le département donne une subvention, toutes les communes réclameront et les sources de la charité publique seront taries.

M. le préfet dit qu'en proposant la faible somme de 4,000 fr. il n'a pas pensé à donner une subvention à toutes les communes, mais à quelques-unes seulement dont la situation serait exceptionnellement malheureuse; il s'en rapporte à la décision du Conseil.

M. Janvier de la Motte insiste pour le maintien du crédit de 4,000 francs qui est insuffisant mais tout à fait indispensable.

M. Gonnevraye insiste sur les considérations présentées par M. Guibourg. Il de-

mande comme lui le rejet du crédit de 4,000 francs.

Cette somme est rejetée par le Conseil.

MM. Abellard et Mayaud demandent que la subvention de la Société de viticulture de Saumur soit augmentée de 200 fr.

Cette proposition n'est pas adoptée.

Sur le rapport de M. Grignon, le Conseil vote un crédit de 500 fr. pour les mesures à prendre contre les épizooties et l'organisation d'un service vétérinaire permanent.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil vote :

1<sup>o</sup> Pour la Société des courses d'Angers, un crédit de 2,500 fr. ;

2<sup>o</sup> Pour la Société des courses de Saumur, 4,200 fr. ;

3<sup>o</sup> Pour la Société des courses de Cholet, 4,000 fr. ;

Sur le rapport de M. Max Richard, M. le président propose au Conseil de procéder à la nomination des trois conseillers généraux par arrondissement qui doivent être délégués pour la révision annuelle des listes électorales pour les tribunaux et chambres de commerce. Sont désignés pour Saumur : MM. Bruas, Abellard et Bury.

Sur le rapport de M. Max Richard, le Conseil général désigne M. Grignon pour faire partie de la commission chargée du classement définitif des jeunes gens qui concourront en 1877 pour leur admission au volontariat d'un an.

M. Chevalier présente son rapport sur la question de fixation des contingents des communes de Saumur et de Montjean pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun. Sur ses conclusions, le Conseil, en ce qui concerne Saumur :

1<sup>o</sup> Maintient et confirme sa décision de 1872 assignant à la ville de Saumur un contingent de 4,000 francs dans les frais d'élargissement et de réfection de la traverse du chemin de grande communication n<sup>o</sup> 50 ;

2<sup>o</sup> Impose à la commune de Saumur, en 1877, le contingent proposé de 5,270 fr., dont 2,270 pour entretien, et 3,000 fr. à valoir pour paiement de la contribution destinée aux travaux d'amélioration de la traverse du chemin n<sup>o</sup> 50, aujourd'hui terminé ;

3<sup>o</sup> Décide que la solde de cette contribution, soit 4,000 fr., figurera sur l'état des contingents communaux de 1878.

M. Abellard présente le rapport sur le service des rivières le Thouet, l'Aauthion, le Layon et le canal de la Dive.

Conformément à ses conclusions, le Conseil renouvelle le vœu précédemment émis que la dotation annuelle accordée pour l'entretien de ces rivières ne soit pas inférieure à 40,000 fr.

Sur la demande de M. Gigot, le Conseil renouvelle son vœu de 1872 tendant à ce que des études soient faites pour l'amélioration du canal de la Dive et pour remédier à la situation actuelle. Le manque d'eau presque absolu qui porte le plus grand préjudice aux riverains.

M. Abellard donne lecture au Conseil des vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Saumur tendant :

1<sup>o</sup> A ce qu'un règlement soit fait pour déterminer la largeur que devra avoir la levée de la Loire, largeur donnant toute espèce de garantie pour sa solidité ;

2<sup>o</sup> Pour que les riverains obtiennent l'autorisation de bâtir suivant la largeur déterminée, laquelle sera la même pour tous ;

3<sup>o</sup> Pour que les bourgs des Rosiers et de Saint-Clement-des-Levées obtiennent comme les autres bourgs situés sur la levée l'autorisation de construire à l'intérieur de leurs travaux, au sommet de la levée, à un alignement déterminé.

Ces vœux sont adoptés.

Le Conseil adopte les trois vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Saumur : le premier tendant à la réparation immédiate de la petite levée submersible, route n<sup>o</sup> 152, au bas du Thoureil, servant de chemin d'accès; le deuxième relatif à l'établissement de banquettes dans la traverse de Saint-Clement-des-Levées, n<sup>o</sup> 152, le troisième concernant le bac du Port-Cunault, qu'il s'agirait de remonter sur la rive droite, en face du bourg de Saint-Clement-des-Levées, à la hauteur de la nouvelle station du chemin de fer pour se rendre sur la rive gauche entre Trèves et Cunault.

M. le comte de Maillé présente une réclamation en faveur des facteurs ruraux qui sont payés en proportion de leur parcours direct et sans tenir compte des augmenta-

tions de parcours qu'ils sont obligés de faire pour porter les correspondances à travers la campagne; il demande qu'une moyenne équitable soit établie.

M. le préfet est prié de s'occuper de cette question.

Le Conseil approuve un vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur, relatif à la modification de la loi du 9 juin 1875; cette loi a supprimé dans certaines villes l'exercice du débit de boissons et a reporté le produit de la vente au détail en un droit plus élevé à l'entrée de la ville. — Le vœu fait ressortir les inconvénients de cette loi et en demande l'abrogation.

M. de Cambourg présente un rapport sur les chemins de fer départementaux. La commission s'est préoccupée des projets d'annexion à la Compagnie d'Orléans, soumis à la Chambre des députés, et elle émet le vœu que ces traités ne reçoivent l'approbation des pouvoirs publics qu'autant que le réseau départemental ne sera pas laissé à l'écart des projets de fusion avec les grandes compagnies. La commission émet en outre le vœu que la prolongation du chemin de Beaupreau à la limite du département, par ou près Montrevault, soit déclarée d'utilité publique dans la Loire-Inférieure.

Ces conclusions sont adoptées.

M. de Civrac s'étonne que les ingénieurs aient cru devoir émettre des doutes sur les résolutions du Conseil général, relativement à ce chemin, et se soient dispensés de faire des études pour son tracé prescrit à la dernière session.

M. Chevallier dit que ces études ont été faites sur la carte, mais que pour les contrôler sur le terrain, il est nécessaire de voter un crédit.

Une somme de 4,000 fr. est votée à cet effet par le Conseil.

M. Oriolle présente un rapport sur les chemins de fer étrangers au réseau départemental, il appelle l'attention de M. le préfet sur différentes améliorations dans l'exécution du chemin d'Angers à Laval. Il pense que le département, lié par le traité avec la compagnie départementale, et par les obligations qui en découlent, n'est pas en situation actuellement de subventionner le chemin de Cholet à Clisson, et celui projeté d'Angers vers La Flèche.

M. le comte de Maillé ne s'oppose pas à ces conclusions; mais, quand les négociations, aujourd'hui pendantes, seront terminées, il demandera une allocation pour le chemin de Cholet à Clisson, qui a un grand intérêt pour le commerce de Cholet.

M. le président dit que le chemin de fer de Cholet à Beaupreau a bien encore un plus grand intérêt, puisqu'il traverse tout un arrondissement; il a de plus une utilité administrative, et puisqu'on a enlevé à Beaupreau sa sous-préfecture, il importe de mettre Cholet en relation avec le reste de l'arrondissement.

M. Berger se réserve de demander aussi plus tard une subvention pour le chemin d'Angers à La Flèche.

M. le marquis d'Andigné renouvelle le vœu qu'un chemin d'intérêt général soit construit de Nantes à Segré par Candé, avec gare spéciale à Nantes, et que cette ligne soit concédée à la compagnie de l'Ouest.

Ce vœu est adopté.

La cour de Caen vient de réformer un jugement du tribunal de Pont-l'Évêque, qui avait condamné le maire de Blangy, M. Ch. Delamarre, notaire, à procéder au mariage d'un grand-oncle avec sa petite-nièce. La cour a décidé que le maire avait eu raison de se refuser à ce mariage.

#### SQUARE DU THÉÂTRE.

#### Musique du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Directeur : M. FAYRE-DANNE.

Concert du dimanche 3 septembre 1876, à 7 heures 1/2 du soir.

#### Programme.

1 <sup>o</sup> Le Mousse.	Pirotelle.
2 <sup>o</sup> Jubel, ouverture.	Flotow.
3 <sup>o</sup> Fantaisie sur l'Ombre.	Flotow.
4 <sup>o</sup> Mosaïque sur Fleur de Thé.	Lecocq.
5 <sup>o</sup> Marie-Cécile, valse.	Pirotelle.
6 <sup>o</sup> Une Nuit au Mont-des-Moulines, polka.	Secat.

#### Faits divers.

On annonce la mort de M<sup>me</sup> Volnys, la célèbre actrice, plus connue sous le nom de Léontine Fay.

Elle a succombé mercredi matin à Nice, où elle s'était fixée depuis six ans.

Léontine Fay, née en 1811, avait débuté au Gymnase à dix ans. Les succès de cette enfant prodige furent tels que tout un répertoire se créa à son intention : le *Mariage enfantin*, la *Petite Sœur*, la *Petite Merveille*, vivent encore dans le souvenir de quelques vieux habitués du théâtre de Madame.

En 1829, Léontine Fay avait épousé l'acteur Volnys. Elle entra peu de temps après au Théâtre-Français, en compagnie de son mari. Elle y eut de réels succès, et créa plusieurs rôles très-importants, entre autres celui de Dona Florinda, dans *Don Juan d'Autriche*, de Casimir Delavigne.

Elle quitta bientôt le théâtre de la rue Richelieu pour retourner au Gymnase. Là elle eut une série de créations qui augmentèrent sa réputation.

À Saumur, beaucoup d'amateurs se rappellent que la célèbre artiste donna, sur notre théâtre, au mois de juillet 1839, une série de représentations qui eurent le plus grand succès.

M<sup>me</sup> Volnys quitta le Gymnase pour aller au Théâtre-Français de Saint-Petersbourg; puis, lorsqu'elle cessa de jouer, elle fut appelée à remplir près de l'impératrice la fonction de lectrice.

En 1870, elle quitta la Russie et vint se fixer à Nice, où elle vint de mourir.

Tout le monde sait, par expérience personnelle, que l'on mange moins en été.

La statistique vient de confirmer ce fait. Pendant les grandes chaleurs que nous venons de traverser, la consommation quotidienne de Paris, qui est de cinq mille sacs de farine, est tombée à quatre mille.

#### Dernières Nouvelles.

L'*Officiel* vient de publier le mouvement sous-préfectoral annoncé depuis quelques jours. Rien de particulier dans ces nominations qui sont la plupart dues à des mutations ou à des avancements sans importance.

Depuis deux jours, les dépêches du théâtre de la guerre semblent être favorables aux Serbes. Il ne s'agit pas de grandes victoires, comme on voudrait le faire croire, mais enfin les Turcs ont été repoussés dans leurs attaques devant Alexinatz et ont dû regagner leurs retranchements sur la Morava. Ils ne sont pas en déroute, mais il n'ont pu avancer sur le territoire serbe.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (août 1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

#### Texte.

N<sup>o</sup> 32. — L'invalides. — Education. — Paix autour de vous. — La Bibliothèque du roi Assurbanipal. — Le Musée national, à Florence. — A. B. C. D. conte. — Crochet mérovingien en bronze (Musée de Vendôme).

N<sup>o</sup> 33. — Le Pont romain de Rimini. — A. B. C. D. conte (suite). — Les Montagnes. — Les Géographes. — Fritz Van de Kerkhove, l'enfant peintre. — Souvenirs de Bretagne : Promenade en mer. — La Roue des carrières. — Cabanes végétales. — Gratter du peigne à la porte. — Goblet en argent du seizième siècle.

N<sup>o</sup> 34. — Le Tisserin manyar. — A. B. C. D. conte (fin). — Souvenirs de Bretagne : Promenade en mer (fin). — Eléments de la vie. — Le Consistoire de la gaye science. — Amasserah (Anatolie). — Du plan de la vie. — Pendant une peste. — Duclos historiographe (suite). — Le Wergeld. — Pêche à la ligne en mer.

N<sup>o</sup> 35. — Les Bollandistes. — Le Pape Léon XII et Thorwaldsen. — Le Marquis de Turbilly, agronome du siècle dernier. — Poissons de l'Inde : l'Ambassade ranga, l'Anabas. — Mes jours de fête : Mon Jour de naissance. — Les Hommes de Plutarque. — Explosions dans le soleil.

#### Gravures.

N<sup>o</sup> 32. — Un volontaire de trois ans. — Le Canon Saint-Paul, au Musée national de Florence. — Cour du Musée national de Florence. — Crochets mérovingiens en bronze et en fer (7 fig.).

N<sup>o</sup> 33. — Le Pont d'Auguste, à Rimini. — Fritz Van de Kerkhove, d'après un portrait peint par son père. — Paysage par Fritz Van de Kerkhove (2 grav.). — Goblet en argent du seizième siècle (collection A. Jubinal).

N<sup>o</sup> 34. — Le Tisserin manyar et son nid. — Amasserah : Porte antique dans l'Acropole; Monument taillé dans le roc. — Pêche à la ligne en mer (4 fig.).

N<sup>o</sup> 35. — Jean de Bolland (Bollandus), d'après une ancienne estampe. — L'Ambassade ranga, ou Poisson transparent. — L'Anabas, ou Poisson grimpeur. — Explosions dans le soleil (9 fig.).

**Institution de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Cavellier.**

Une rentrée aura lieu le lundi 4 septembre, pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

**LES PRUSSIENS**

LEUR IDÉAL D'AUJOURD'HUI.

Sous ce titre, l'Opinion publie, depuis le 3 juillet, un remarquable roman satirique dans lequel le célèbre écrivain autrichien Sacher-Masoch a vigoureusement dépeint les mœurs, les aspirations de la Prusse et de l'Allemagne, depuis la dernière guerre.

Le prix d'abonnement de l'Opinion, journal de six pages, est réduit à 1/4 fr. par trimestre. En adressant le mandat à l'administration, 5, rue Coqueron, indiquer si l'on désire l'édition du soir ou celle du matin.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série du *Legs de Cain*, sous le titre de *Nouveaux récits galiciens*, par Sacher-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume est sous un titre rétrospectif des mœurs qui nous sont inconnus, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.

Sacher-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense renommée, non-seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroit encore la popularité déjà acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie, surtout depuis la dernière guerre.

**Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.**

**APPEL AUX POÈTES.**

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décorées.

Demandez le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

La *Turquie contemporaine*, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

On peut dire que l'*Univers illustré* tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, consacrée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'été, à partir du 26 juin.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
7 — 40 —	1 — 30 —	9 — 30 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 30 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 —	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71 85			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750		2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	712 50		
4 1/2 % jouiss. septembre.	104			Crédit Mobilier.	190		2 50	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	625		25
5 % jouiss. novembre.	105 95			Crédit foncier d'Autriche.	435		50	Société autrichienne j. janv.	602 50	7 50	
Obligations du Trésor, t. payé.	185			Charentes, 400 fr. p. j. août.	422 50			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	328			Est, jouissance nov.	635			Orléans.	391 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	497 50			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	1017 50	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée.	329		
— 1865, 4 %.	513 50			Midi, jouissance juillet.	785		5	Est.	330		
— 1869, 3 %.	378 50	1 50		Nord, jouissance juillet.	1287 50			Nord.	334		
— 1871, 3 %.	365	2 50		Orléans, jouissance octobre.	1075		25	Ouest.	330		
— 1875, 4 %.	496 95			Ouest, jouissance juillet, 65.	691 25		3 75	Midi.	328 25		
Banque de France, j. juillet.	3700			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	1395		5	Deux-Charentes.	318 25		
Comptoir d'escompte, j. août.	695			Compagnie parisienne du Gaz.	23 25		75	Vendée.	293 75		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	382 50			Société immobilière, j. janv.	321 25	6 25		Canal de Suez.	535		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335			C. gén. Transatlantique, j. juillet.							
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	755	10									

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876.)**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques,

Le dimanche 24 septembre 1876, à midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay,

**LA PROPRIÉTÉ DE BOIS-SICARD**

Comprenant :

Maison de maître, jardins renfermés de douves, bâtiments de fermier et terre labourable, contenant 3 hectares 35 ares 90 centiares, en un seul tenant.

Cette propriété est située commune du Vaudelnay-Rillé et est proche le Thouet et le chemin de fer d'Angers à Montreuil.

Mise à prix : 20,000 francs. S'adresser à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 17 septembre 1876, à midi, en l'étude.

1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 24, autrefois 26, élevée sur caves, un rez-de-chaussée, deux étages, mansarde et grenier, joignant MM. Deruet et Hurtault;

2<sup>o</sup> UNE PORTION DE MAISON, rue de Gratiigny, n<sup>o</sup> 9. Voir les placards affichés. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (439)

Etude de M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire à Saint-Léger.

**A CÉDER**

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour entrer en jouissance de suite,

**UN FONDS DE COMMERCE DE SABOTIER**

Parfaitement pourvu et achalandé, Aux bourg et commune de Saint-Léger, sur la place publique.

La cession comprendra en même temps la location, pour neuf années, de la maison où s'exploite ce fonds de commerce, se composant d'un atelier, d'une cave et d'appartements distribués d'une façon convenable, pouvant servir, en outre du logement, à un débit de vins, café et liqueurs. S'adresser audit M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire. (431)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par lots, au gré des acquéreurs,

**TERRAINS**

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.

S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M<sup>e</sup> JULES DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

**A VENDRE**

**UNE MAISON DE CAMPAGNE**

Très-agréablement située,

Voisine de la Loire et à 500 mètres de la station de Saint-Clément-des-Levées.

Vastes jardins, charmilles et réserves; Cours, écuries, remises et bâtiments de servitudes de toute sorte.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. (424)

Etude de M<sup>e</sup> JULES DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1877,

**LA FERME DE LA GAGNERIE**

Située commune de Saint-Clément-des-Levées,

Actuellement exploitée par le sieur Chevré-Haudebault, d'une contenance de 7 hectares 99 ares 5 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> DEGREGZ. (425)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Dampierre,

Avec écurie et caves sous roc, beaux jardins en plein rapport.

S'adresser à M. SIMONNEAU, cantonnier, à Saumur. (428)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1877,

**UNE VASTE MAISON**

PROPRE AU COMMERCE

Située à Saumur, quai de l'École.

Cour et remise.

S'adresser à M. UNALSERRE, qui l'occupe. (353)

**A LOUER**

En totalité ou par parties,

**VASTES CAVES**

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**DEVANTURE**

**ESCALIER ET CROISÉES**

**A VENDRE**

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (423)

**LA CHASSE**

est expressément réservée sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Allonnés et de Vivy. (432)

**CHASSE**

La chasse est formellement interdite sur la **terre de Pocé**, commune de Distré, et la **terre de la Belorderie**, communes de Verrie, Gennes, etc.

Le Maire de la commune de Méron, canton de Montreuil-Bellay, informe que la **chasse est interdite sur toute l'étendue de sa commune.** (417)

**RIELLANT**

**DENTISTE**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM**

**MALADIES DE LA PEAU** Eczémas, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, etc., guéris sûrement par la **Pommade Bouverie**, pharmacien à Bergerac et Tours. 2 fr. 50 le pot. A Saumur, Besson, ph.

**HERNIES** Chutes et déviations de matrice. Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de Fleury, pharmacien à Mans (Sarthe). Traitement complet pour adultes, 50 fr., pour enfants, 30 fr.

**LE BIBERON-POMPE MONCHOVAUT** récemment inventé, est le seul qui n'échauffe pas, et n'épuise pas les enfants parce qu'il est le seul qui imite parfaitement le sein de la mère, attendu que le lait monte — Il est garanti. — Essayer avant de l'acheter. — Approuvé par les Sommités médicales. France, 7, rue de Joux. — La fabrique à Laon, envoi France le prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent. et dans les villes sans dépôt, un **biberon-pompe soigné**, en caoutchouc blanc ou noir, avec pièces de rechange, contre 3 fr. 50.

On demande un dépositaire, à Saumur, pour le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT. (214)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.